



Dispositif Jeunesse

2 rue Racan

37 370 Saint-Paterne-Racan

09.72.96.55.04

dispositifjeunesse@orange.fr

Projet Pédagogique

2019 -2020

Accueils Ados 11 – 17 ans

DISPOSITIF JEUNESSE DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINES ET CHOISILLES – PAYS DE RACAN

2 rue Racan

37370 Saint-Paterne-Racan

09.72.96.55.04

dispositifjeunesse@orange.fr

Table des matières

A – L’organisateur.....	4
1 – Présentation générale	4
2 – Le projet éducatif.....	4
B – Les objectifs pédagogiques.....	5
C - Les accueils Ados, mode d’emploi.....	6
1 – Le public accueilli	6
2 – Périodes et horaires de fonctionnement.....	6
3-Fonctionnement et responsabilité	7
4 - Les Locaux.....	8
D- L’équipe.....	8
E – A savoir	9
1 - La réglementation	9
2 - Les sorties	9
3 - Suivi sanitaire des enfants.....	10
4 – Attitude à adopter en cas d’urgence	10
5- Consignes en cas de canicule	11
F- Les partenaires	11
1 - Place des parents.....	11
2 - Les partenaires institutionnels	11
3 - Les partenaires locaux.....	12

A – L'organisateur

1 – Présentation générale

Le territoire d'intervention du Dispositif Jeunesse se situe majoritairement sur le territoire Nord de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan.

Ce territoire est géographiquement divisé en deux par l'autoroute A28 ainsi que par la route Tours-Le Mans qui la traverse de Nord au Sud. Cette séparation est également marquée par une dualité entre deux bassins d'emplois (l'un sur Saint-Paterne-Racan et l'autre sur Neuvy-le-Roi) et de services locaux qui rayonnent sur leur territoire. On notera enfin que la commune de Saint-Aubin-le-Dépeint est spécifiquement tournée sur la Sarthe du fait de son positionnement géographique.

Historiquement, les élus ont choisi de prendre la gestion de l'accueil de loisirs 11-17 ans en s'appuyant sur les compétences de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC), association d'éducation populaire. Ainsi, une équipe de 3 salariés de la FRMJC est mise à disposition de la Communauté de Communes pour non seulement prendre en charge la gestion de l'accueil de loisirs mais aussi intervenir sur différentes actions concernant ce public ou facilitant son accès à l'accueil de loisirs : interventions en milieu scolaire (Collège, TAP), animation d'un Point Information Jeunesse, accompagnement d'une Junior Asso, participation à des manifestations locales...

Au sein de la Communauté de Communes, La sous-commission Jeunesse, présidée par Mme Catherine Lemaire, Vice-présidente de la Communauté de communes, définit les orientations et accompagne les structures dans la mise en place du projet éducatif territorial. Elle se réunit régulièrement pour évaluer et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour harmoniser et donner du sens à l'offre éducative du territoire.

2 – Le projet éducatif

Le Projet Educatif Communautaire est le cadre général de la politique éducative territoriale de la Communauté de Communes de Gâtines Choisilles - Pays de Racan. Il traduit la volonté des élus de la Communauté de Communes dans le domaine de l'éducation et des valeurs.

Le projet éducatif évolutif de la communauté de communes qui, à partir des ressources du territoire dans un cadre réglementaire, sécurisant et transversal, s'appuie sur les différents acteurs, a pour objectif principal de développer une offre pérenne de services de proximité sur l'ensemble de la CC en faveur des familles, des jeunes, des enfants.

Le Projet Educatif porte les principes et valeurs qui guident l'action de l'intercommunalité et de ses communes membres.

LES OBJECTIFS GENERAUX ET EDUCATIFS

Le Projet Educatif Territorial constitue un cadre formalisé, permettant à l'ensemble des acteurs d'exercer leurs missions de manière conjointe et complémentaire.

De fait, les projets éducatifs des opérateurs privés intervenant dans le champ des compétences communautaires, doivent être une déclinaison cohérente en corrélation du Projet Educatif Communautaire.

Concernant les opérateurs publics, le Projet Educatif Communautaire tient lieu de projet éducatif et les projets pédagogiques entre autres doivent être en cohérence avec ce dernier.

Le respect des consignes et des règles de vie en collectivité, des réglementations et de la législation en cours sera la priorité des équipes afin que la sécurité physique et matérielle de chaque enfant, chaque jeune soit assurée, en particulier dans le cadre des activités et animations.

Les projets, les actions, les activités, les animations proposées, ainsi que leur organisation, resteront un outil au service de cette volonté éducative, déclinée en objectifs mesurables et concrets au travers d'un Projet pédagogique, d'établissement ou de fonctionnement selon l'équipement concerné.

Les objectifs définis ci-dessous sont complémentaires aux objectifs contractuels des dispositifs institutionnels.

B – Les objectifs pédagogiques

Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux qui doivent contribuer au développement global des jeunes à travers une vie de groupe et en leur permettant de s'épanouir au travers de rencontres, de découvertes, d'expériences.

Sur l'ensemble de notre action, nous travaillons durant les temps d'animation et de vie quotidienne auprès des jeunes en suivant les objectifs suivants, élaborés, portés et mis en œuvre par l'équipe et qui découlent eux-mêmes de notre projet éducatif .

- l'implication des jeunes dans la vie de la structure et dans la programmation des activités

Objectifs opérationnels :

- identifier une activité par jour dans la programmation
- proposer des activités créatives dans le but de décorer les lieux d'accueils.

- favoriser le bien vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- mettre en place des temps d'activité en groupe
- reprendre de manière individuelle les comportements qui nuisent au groupe
- proposer des activités de coopération
- proposer des mini-camps dans la programmation.

- proposer aux jeunes des activités nouvelles et variées.

Objectifs opérationnels :

- proposer de la variété dans les activités (sportives, culturelles, créatives, numériques)
- mettre en place des activités peu connues.

L'évaluation des objectifs s'effectuera à travers des temps de réunions d'équipe, des temps de bilan avec la sous-commission jeunesse. Ces temps d'évaluation permettront de vérifier la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif et du fonctionnement. Ils permettront également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées ou des évolutions constatées.

Des temps de concertation réguliers avec les jeunes et sous différentes formes seront mis en place sur les accueils ou pendant les animations.

C - Les accueils Ados, mode d'emploi

1 – Le public accueilli

Les jeunes de l'ensemble du territoire communautaire peuvent fréquenter les accueils dès leur entrée en classe de 6^{ème} jusqu'à leurs 17 ans révolus, sans discrimination de sexe, religion, origine, handicap.

Le Dispositif Jeunesse accorde une importance sur les rythmes des préados / ados, et tenons compte que les jeunes ont une organisation de leurs journées particulièrement mouvementée : journée de cours, devoirs à la maison, activités extrascolaires, transports en commun sont tout autant d'éléments qui rythment la journée de l'ado. De plus, nous observons des rythmes particulièrement décalés pour certains jeunes qui, le soir, passent beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et se couchent tard. Ainsi, les jeunes viennent avant tout dans les espaces jeunes pour pouvoir se détendre, discuter et pratiquer des activités. L'animateur doit savoir identifier l'état de fatigue des jeunes (intellectuellement et physiquement) pour adapter sa posture et la sollicitation des jeunes quant à leur participation à telle ou telle activité.

Le Dispositif Jeunesse accepte et favorise l'intégration de tous, quel que soit son sexe, sa religion, sa culture et ses origines. Nous portons comme valeur le respect mutuel, ce qui porte à comprendre l'autre, apprendre à connaître et lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

La mixité des âges a aussi pour nous de l'importance. Le milieu dans lequel nous mettons en place nos animations et un milieu rural, avec une faible densité et où les plus jeunes côtoient les plus vieux. Même si les « grands » ne souhaitent généralement pas partager leur temps avec les « plus jeunes », nous cherchons à établir un fonctionnement où tout le monde a sa place, quel que soit son âge

2 – Périodes et horaires de fonctionnement

➤ Hors vacances scolaires :

Hors vacances scolaires, l'équipe d'animation propose un accueil à la demi-journée les mercredis. La participation à l'Accueil Ados des mercredis nécessite une inscription préalable auprès de l'équipe pour chaque mercredi ainsi que pour les transports éventuels

Lieu et horaires d'ouverture :

- les mercredis l'accueil se déroule à l'Accueil Ados de Neuvy-le-Roi. En fonction des projets, l'équipe pourra également accueillir les jeunes à l'Accueil Ados de Saint-Paterne-Racan où mettre en place des sorties extérieures

- L'accueil se déroule de 12h00 à 18h00. Les jeunes peuvent venir dès la sortie du collège. Ils peuvent également arriver jusqu'à 12h45, heures à laquelle les jeunes et les animateurs vont prendre leur repas à la cantine. Le soir un départ est possible dès 17h30. Pour faciliter la mobilité un transport sur inscription est organisé à partir de Saint-Paterne-Racan ;

En fonction des projets des soirées peuvent également être proposées.

➤ **Pendant les vacances scolaires :**

Pendant les vacances, l'équipe du Dispositif Jeunesse accueille les jeunes à la journée avec des animations sur les locaux et des sorties. La participation à l'Accueil Ados des vacances nécessite une inscription préalable auprès de l'équipe pour chaque journée.

Lieux et horaires d'ouverture :

- Les jeunes seront accueillis en alternance une semaine à l'Accueil Ados de Neuvy-le-Roi et une semaine à l'Accueil Ados de Saint-Paterne-Racan

- L'Accueil se déroule de 8h15 à 18h00. Les jeunes peuvent venir jusqu'à 9h00 et repartir à partir de 17h30. Les jeunes déjeunent avec les animateurs à la cantine, ce temps constitue un temps pédagogique.

Durant les vacances scolaires, des séjours accessoires à l'accueil de loisirs ou des séjours de vacances pourront être organisés par l'équipe d'animation ou les jeunes. Ces séjours seront également soumis aux déclarations et à la législation en vigueur.

➤ **Autres temps d'accueil**

En fonction des projets, des sorties, activités ou soirées pourront être organisées en dehors des jours et horaires des différents temps d'accueil décrits ci-dessus.

➤ **Fermeture**

L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et 3 semaines au mois d'août.

3-Fonctionnement et responsabilité

➤ **Les temps d'accueil**

Les jeunes sont acceptés dans la limite des capacités d'accueil. L'accès peut être refusé à un adolescent si le dossier d'inscription n'est pas complet.

Pour des questions d'organisation, les animations nécessitent une inscription préalable auprès des animateurs. Les horaires seront ceux tels que définis dans les plaquettes d'informations communiquées aux jeunes et aux parents ou par un système d'autorisation parentale. Les parents devront s'assurer de la présence des animateurs en début d'activité et prévenir l'équipe d'animation en cas d'absence du jeune. Sans cette information et si le jeune ne se présente pas à l'activité sur laquelle il était inscrit, l'équipe d'animation contactera les familles.

L'équipe d'animation pourra annuler une sortie ou une activité si elle estime que les conditions de sécurité ou les conditions pédagogiques ne sont pas remplies.

Les parents pourront préciser sur les documents d'inscription si le jeune part seul ou accompagné à la fin des activités ou sorties et nommer d'autres personnes que lui-même autorisées à venir le chercher.

La responsabilité du jeune pendant les trajets (aller-retour à l'accueil) incombe aux parents sauf dans le cas où les transports sont effectués par Dispositif Jeunesse (voir rubrique spécifique transports ci-dessous).

➤ **Transport :**

Afin de pallier aux difficultés de mobilité, le Dispositif Jeunesse peut organiser des transports à partir des deux accueils ados. Les jeunes seront considérés comme étant présents sur l'accueil de loisirs et sous la responsabilité des animateurs pendant les temps de transport. Les transports s'effectueront soit en mini bus soit avec les véhicules personnels des animateurs dans la limite de nos possibilités. L'équipe d'animateurs bénéficie des assurances professionnelles nécessaires pour ces deux transports.

Les animateurs n'assurent pas de transport pour les soirées mais peuvent si besoin mettre en relation les parents afin qu'ils organisent un covoiturage.

4 - Les Locaux

➤ **Neuvy-le-Roi :**

Une convention de mise à disposition a été signée entre la commune de Neuvy-Le-Roi et la Communauté de Communes. Celle-ci précise les conditions d'utilisation des locaux qui sont situés dans l'ancien presbytère, 2 rue de la Fourbisserie. Ce bâtiment a été réhabilité pour accueillir l'accueil de loisirs 3-12 ans au rez-de-chaussée et l'Accueil Ados. La capacité d'accueil est de 17 jeunes. L'Accueil Ados se compose de 3 salles et d'un espace extérieur partagé avec l'accueil de loisirs Familles Rurales

➤ **Saint-Paterne-Racan :**

Une même convention a été établie entre la Communauté de communes et la commune de Saint-Paterne-Racan. Les locaux sont situés dans l'ancien Presbytère, 2 rue de Racan. Cet accueil a été rénové par l'équipe d'animation et les jeunes de 2015 à 2016 et est composé de trois salles et d'un parc qui l'entoure.

D- L'équipe

L'équipe est composée d'animateurs professionnels diplômés, mis à disposition par la FRMJC à la Communauté de Communes.

Equipe :

- Quentin Dejammet, animateur responsable.
- Stéphanie Faguet, animatrice jeunesse
- Jennifer Menzaghi, Informatrice jeunesse, intervenant de manière ponctuelle.

Posture :

L'ensemble de l'équipe doit adapter son comportement de manière à être en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure. Le respect entre les animateurs et avec les jeunes est indispensable. Il est attendu de l'équipe un esprit d'initiative, de solidarité et un sens de l'entraide réciproque.

L'adulte apparaissant comme un repère pour les enfants, tant dans son langage, sa tenue vestimentaire que dans son attitude, il lui sera demandé également d'être attentif à ces éléments.

Enfin, l'animateur doit avoir quoi qu'il en soit une posture bienveillante envers l'enfant. Il doit être sécurisant, accompagnant. L'animateur doit maintenir un dialogue et être toujours à l'écoute du jeune, savoir entendre et déceler les situations difficiles, pouvoir orienter et conseiller sans toutefois se substituer aux professionnels compétents.

E – A savoir

1 - La réglementation

Nous bénéficions d'une réglementation par la DDCS pour les accueils de loisirs. Cette réglementation est une source de conseils pour nous permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions tant au niveau de leur sécurité que dans les conditions pédagogiques de l'accueil. Une attention particulière sera portée pour les enfants en situation d'handicap. La directrice est une personne ressource pour l'application et la mise en œuvre par l'équipe de la législation DDCS. Cette législation est disponible au bureau et consultable sur internet :

<http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article174>

Un exemplaire de la législation est également disponible sur chaque Accueil Ados.

Au-delà de cette réglementation, nous devons aussi agir avec prudence et diligence c'est-à-dire avoir un comportement en adéquation avec une norme privilégiant au maximum la sécurité morale et physique des jeunes. Pour nous guider dans cette notion, nous ne devons pas hésiter à prendre l'avis de la directrice et de l'ensemble de l'équipe.

Enfin, nous nous devons également de respecter la législation en matière de droit du travail, de locaux, d'hygiène et de sécurité alimentaire.

2 - Les sorties

Lors de toute sortie, les animateurs doivent impérativement :

- Remplir une fiche de sortie en double exemplaire. Un exemplaire est gardé par les animateurs et l'autre est déposé sur le lieu d'accueil.
- Prendre une trousse de secours complète et avoir avec lui les fiches sanitaires de liaison.
- Avoir les numéros de téléphone d'urgence et ceux de l'accueil de loisirs, avoir si possible un téléphone et connaître le numéro de téléphone de l'accueil de loisirs (au cas où le téléphone serait déchargé).
- Respecter et faire respecter aux enfants le code de la route, la législation DDCS sur les déplacements.

- Prévoir le matériel nécessaire à la sortie et s'assurer que la tenue des jeunes est adaptée à l'activité et la météo.
- Eviter tout retard, dans le rendez-vous et pour le retour prévenir si possible les familles en cas exceptionnel de retard.

3 - Suivi sanitaire des enfants

Les animateurs ont un jeu des fiches sanitaires de liaison des enfants. Nous rappelons que concernant ces renseignements médicaux, l'équipe d'animation est soumise à une obligation de discrétion. Un récapitulatif des informations complémentaires sur la santé de l'enfant, fournies par les parents, sera également donné à chaque animateur.

Chaque animateur dispose également d'une trousse de secours qui doit être emportée pendant les sorties et les déplacements.

Lorsque l'animateur effectue un soin, il doit le noter sur un registre d'infirmerie qui se situe sur chaque accueils et dans sa trousse de secours soit immédiatement soit en revenant sur la structure. Ce cahier sera visé régulièrement par le responsable. L'animateur doit aussi informer les parents et la direction de tout incident concernant la santé du jeune.

Au sein de l'équipe un animateur ou une animatrice de préférence titulaire du PSC1 sera désigné(e) comme assistant sanitaire. Son rôle est déterminé dans le memento DDCS. Il a pour fonction notamment de vérifier le contenu des trousses de secours. Nous comptons néanmoins sur le sens des responsabilités de chacun pour réapprovisionner régulièrement leur trousse de secours.

4 – Attitude à adopter en cas d'urgence

Lors d'un accident, la démarche à suivre comporte 3 étapes :

1 -> Protéger :

Pour protéger d'une situation dangereuse, quand l'animateur arrive sur les lieux il se doit de prendre le temps d'observer la situation pour bien comprendre et agir au mieux.

Après observation, si le danger peut être supprimé sans prendre de risque pour sa propre sécurité l'animateur supprime ou écarte le danger.

Si au contraire, le danger ne pas être supprimé, l'animateur doit alors réaliser un dégagement d'urgence pour écarter la victime dans un endroit suffisamment éloigné du danger et de ses conséquences.

2 -> Alerter les secours :

L'alerte transmise doit être rapide et précise pour réduire au maximum les délais de prise en charge par les secours.

Les numéros d'urgence :

18 : Sapeurs-Pompiers - secours en cas d'urgence aux personnes, secours sur accidents, incendies.

15 : SAMU - action médicale, problèmes urgents de santé et conseil médical.

112 : Ensemble des services de secours – Utilisable dans tous les pays européens.

Au téléphone, transmettre toutes les informations :

Numéro de téléphone à partir duquel l'appel est passé.

Nature du problème : accident, maladie ...

Localisation la plus précise de l'événement.

Répondre aux questions posées par le service de secours.

Application des consignes données.

Ne JAMAIS raccrocher avant que la consigne ne soit donnée par le service de secours.

3 -> Secourir :

Seules les personnes ayant une maîtrise des gestes à effectuer en cas d'urgence sont habilitées à les effectuer sur la victime. (Personne ayant le PSC1 ou un autre diplôme qui forme aux gestes de premiers secours).

5- Consignes en cas de canicule

En cas de canicule, les animateurs sont chargés de garder les enfants dans une ambiance fraîche, d'éviter les activités sportives, de proposer régulièrement à boire.

Les animateurs sont vigilants aux signes d'alerte à la déshydratation : fièvre supérieure à 38°C, respiration ou pulsations cardiaques rapides, somnolence ou agitation inhabituelle, une soif intense.

Dans ce cas, mettre l'enfant dans une pièce fraîche, lui donner à boire, appeler sans tarder un médecin ou adresser l'enfant aux urgences.

Des signes plus grave peuvent être constatés tel que : troubles de la conscience, refus ou impossibilité de boire, couleur anormale de la peau, fièvre supérieure à 39°C.

Dans le cas il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15.

F- Les partenaires

L'accueil de loisirs s'inscrit non seulement dans un territoire mais aussi en lien avec un ensemble de partenaires qui ont pour vocation d'accompagner l'enfant à bien grandir. Il est nécessaire que ces différents acteurs interviennent en cohérence et en complémentarité dans l'intérêt de l'enfant qui sur différents temps va évoluer au sein de sa famille, du collège, des clubs sportifs, de l'accueil de loisirs, etc...

1 - Place des parents

Les premiers éducateurs demeurent les parents. L'équipe d'animation sera à l'écoute de toute information fournie par les parents sur l'enfant et s'engage à leur fournir toute information importante concernant le déroulement de la journée de l'enfant. À tout moment, les familles peuvent demander à consulter le projet pédagogique de la structure. L'équipe d'animation s'attachera également à créer des temps conviviaux incluant les parents et les enfants

2 - Les partenaires institutionnels

L'accueil de loisirs est accompagné dans sa mise en œuvre par la DDCS et la CAF Touraine.

La DDCS a un rôle de conseil et d'aide dans l'aspect pédagogique des ACM et définit une réglementation que nous nous devons de respecter (voir point spécifique plus haut). C'est elle qui nous accorde également les agréments nécessaires.

L'accueil de loisirs est déclaré en accueil multi-sites et a les capacités **maximales** d'accueils suivantes :

- Pour les mercredis et petites vacances : 17 jeunes
- Pour vacances d'été : 30 jeunes
- Pour le séjour accessoire d'été : 16 jeunes

Notre capacité maximale d'accueil est fixée à 30 jeunes. Aucune activité ne pourra être organisée au-delà de cette capacité.

En outre, l'équipe devra être composée de 50% d'animateurs diplômés BAFA, le reste de l'équipe pouvant être composée au minima de 30% d'animateurs en cours de formation BAFA et 20% d'animateurs non diplômés.

La CAF Touraine est un autre partenaire institutionnel dans notre action auprès des enfants. Elle soutient financièrement la structure et a aussi un rôle de conseil à travers les conseillers techniques. Ceux-ci interviennent soit à un niveau départemental soit au niveau du territoire pour aider, guider les accueils de loisirs, soutenir le développement local des ACM et apporter une cohérence territoriale. Enfin, nous participons au réseau REAAP animé par la CAF qui vise à soutenir les actions autour de la parentalité.

3 - Les partenaires locaux

Le Dispositif Jeunesse intervient au collège dans le cadre de l'animation du Foyer socioéducatif et sous formes d'atelier. Ces ateliers permettent non seulement à l'équipe de relayer les informations concernant les Accueils Ados mais aussi d'échanger avec les jeunes et d'accompagner certains sur des projets en dehors de l'accueil de loisirs.

L'équipe du Dispositif Jeunesse intervient également dans le cadre des TAP auprès des CM1 – CM2. Cette intervention a pour objectif de faciliter le passage des élèves en fin de primaire sur l'accueil de loisirs par le fait qu'ils font peu à peu connaissance de l'équipe et de ses compétences.

Notre Accueil Ados de Neuvy-le-Roi partage ses locaux avec l'accueil de loisirs des 3-12 ans de l'association Familles Rurales. Aucune action commune n'est envisagée pour l'instant mais il est important pour nous de continuer à entretenir des relations harmonieuses et respectueuses qui nous permettent par exemple de vivre des matchs de foot improvisés appréciés par notre public !

Enfin, un des objectifs de cette année est de développer les partenariats locaux à travers les animations en faisant appel à des associations locales, à travers notre participation à des manifestations locales ou encore grâce à nos actions du PIJ. Cet objectif est sous-tendu par notre volonté de faire découvrir toutes les potentialités et richesse de son territoire.